



Du bâtiment aux quartiers, les nouveautés du SNBS



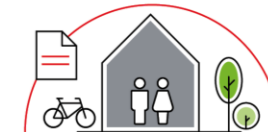
Labels suisses du bâtiment



L'étiquette-énergie. Le CECB indique la performance énergétique et les émissions de CO₂ d'un bâtiment sur une échelle de sept classes (A-G). Le CECB Plus comprend en plus un rapport de conseil avec des variantes de rénovation.



Certificat attestant du confort, de l'efficacité énergétique et de la contribution à la protection contre le réchauffement climatique d'un bâtiment. Minergie-P/Minergie-A sont encore plus exigeants sur ces sujets tandis que le complément ECO assure des bâtiments encore plus sains et écologiques.



Certificat SNBS-Bâtiment attestant de la durabilité d'un bâtiment tant sur sa planification que sur sa réalisation. Un bâtiment peut obtenir un certificat argent, or ou platine.

Les labels suisses du bâtiment

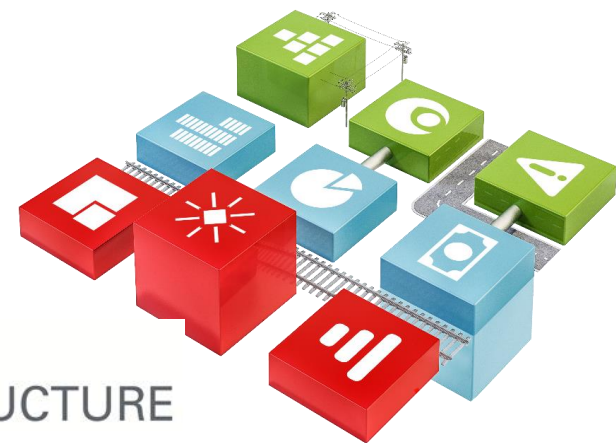
Minergie et SNBS proposent désormais d'obtenir un certificat au niveau du quartier : Minergie-Quartier et SNBS-Quartier. Des critères liés à l'organisation opérationnelle, la mobilité, la connectivité ou l'aménagement des espaces extérieurs sont prépondérants.



Produits du NNBS

 **NNBS**
développe et entretient

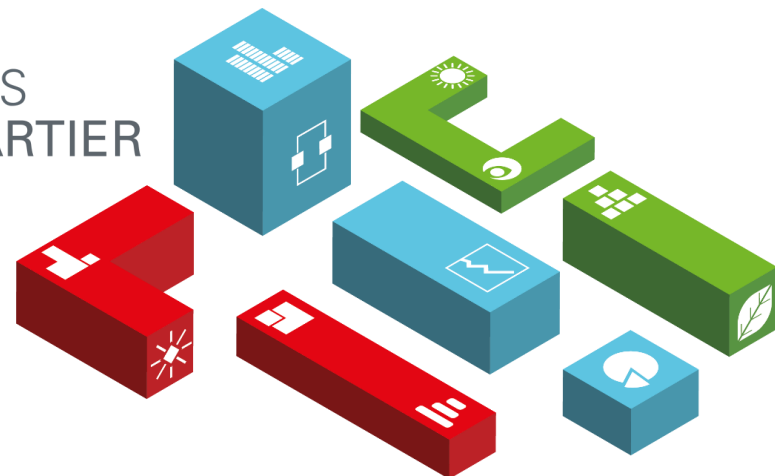
 **SNBS**
INFRASTRUCTURE



 **SNBS**
BÂTIMENT

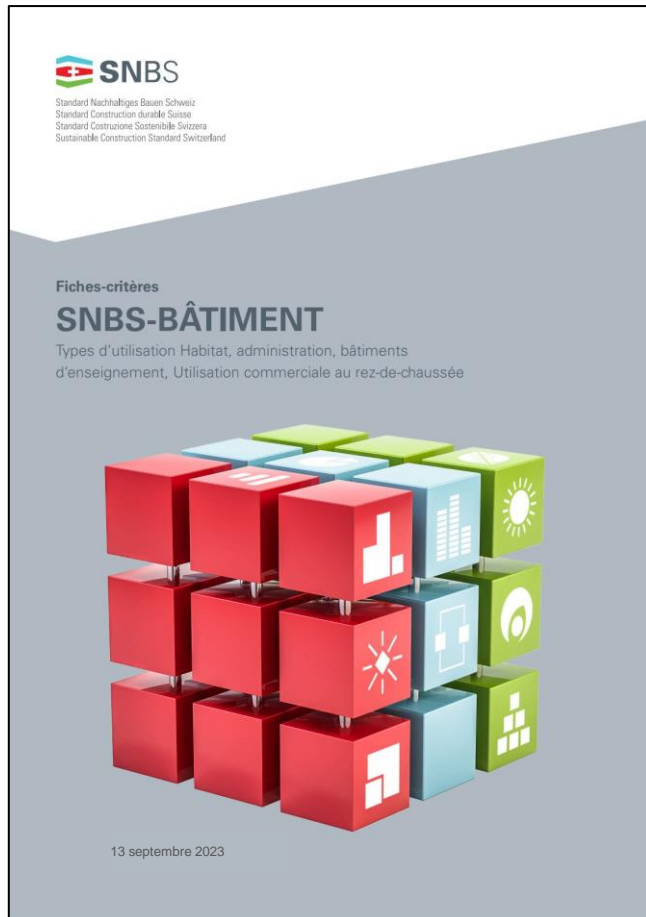


 **SNBS**
QUARTIER





Critères des produits SNBS



SNBS-Bâtiment 2023.1



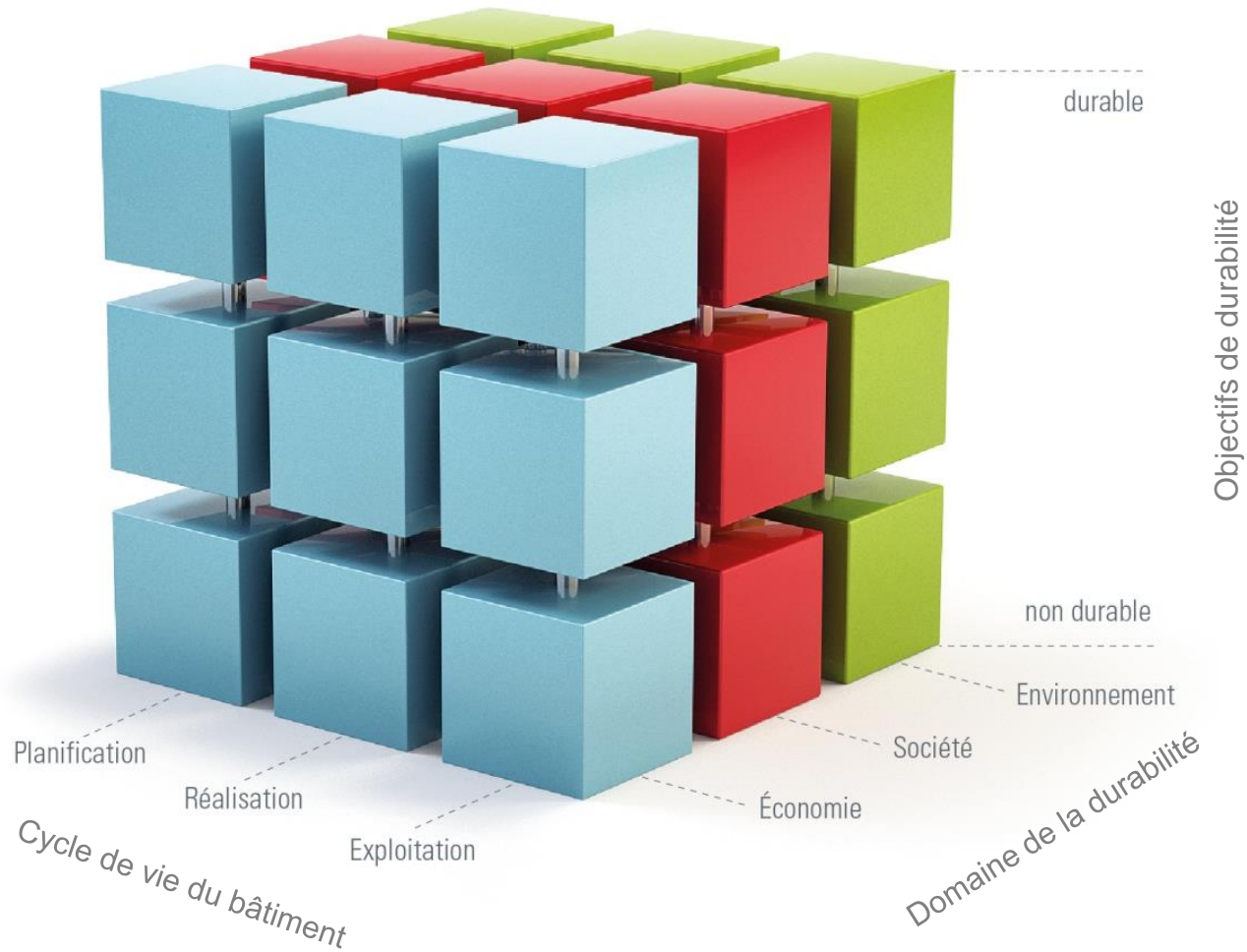
SNBS-Quartier



SNBS 1.0 Infrastructure

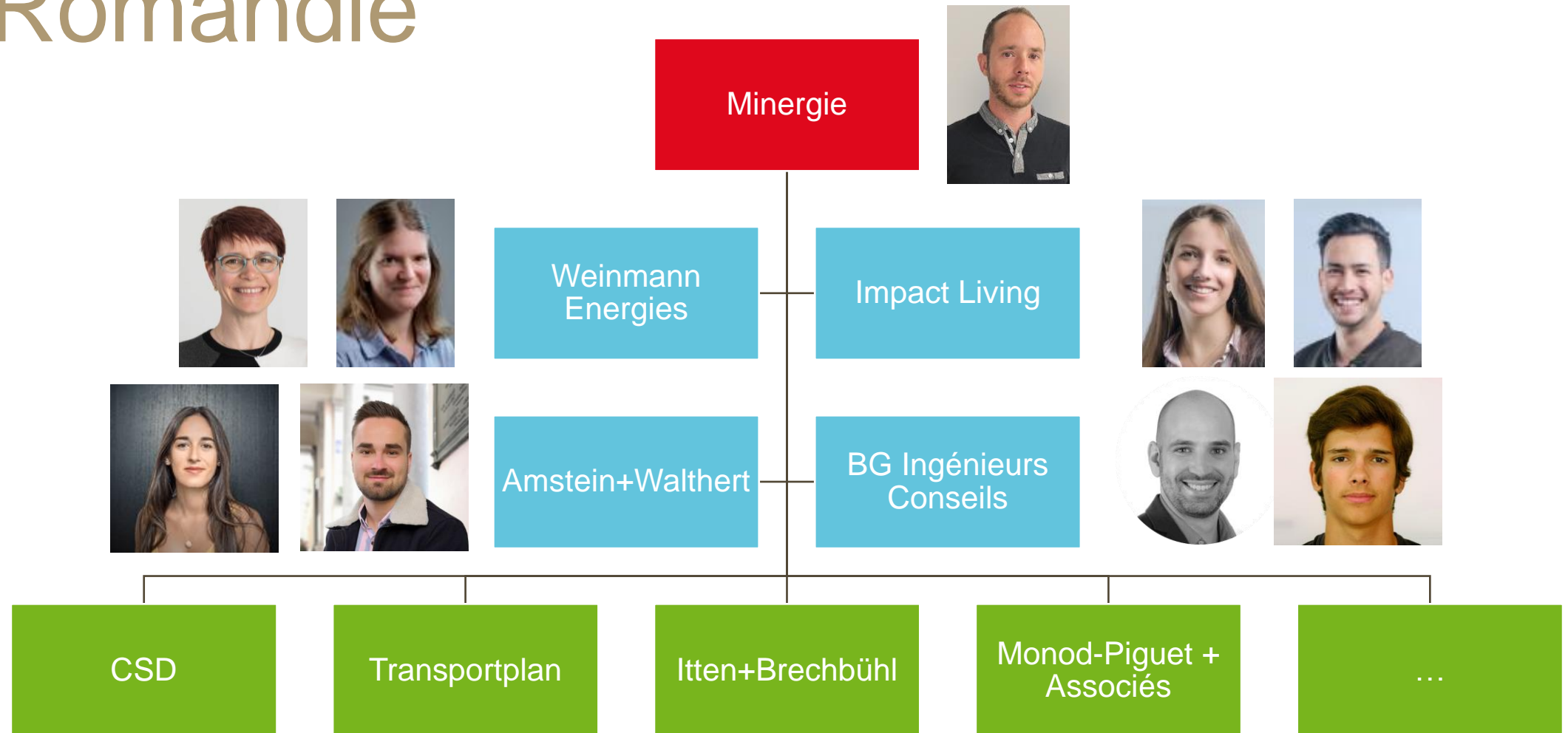


La philosophie SNBS





Organigramme certification SNBS Romandie





Plateforme des labels

- Actuellement disponible pour Minergie/-P/-A/-ECO et SNBS-Bâtiment 2023.1.
- Pour le SNBS-Quartier : disponible en mars 2024.
- Les projets de construction de bâtiments SNBS 2.0 et 2.1 ne seront pas migrés et resteront sur l'ancien outil en ligne.
- La plateforme est disponible gratuitement.

The screenshot shows the website header with the logo and title 'Plateforme des labels', and navigation links for 'Aide', 'allemand', 'français', and 'italien'. A yellow banner contains a message for Minergie users. The main content area is divided into three sections: 'Se connecter' (login) with fields for email and password, and a 'Connexion' button; 'Inscription' (registration) with a 'Créer un compte' button; and 'Support' with contact information and a list of links. An 'Information' section at the bottom mentions the ECO 2023.1 certificate.

Plateforme des labels Aide allemand français italien

• Pour les utilisateurs de la plate-forme Minergie en ligne (MOP): Cliquez ici pour transférer votre compte existant >

Se connecter

adresse e-mail

Mot de passe

Connexion

[Modifier le mot de passe >](#)
[Renvoyer les informations de vérification du compte >](#)

Inscription

Vous n'avez pas encore de compte ? Inscrivez-vous dès maintenant à la Plateforme des Labels !

Créer un compte

Support

Pour des informations techniques sur des bâtiments individuels, veuillez vous adresser à l'office de certification > compétent.

Mail : support@plateforme-label.ch >
Téléphone : 027 205 70 12 >
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / 13h30-16h30)

Aide

Les fonctions les plus importantes sont clairement expliquées ici :

- [Vers les vidéos explicatives >](#)
- [Manuel en ligne >](#)

Information

- Le justificatif ECO version 2023.1 est en ligne sur la plateforme.

Version v0.17.5



SNBS-Bâtiment

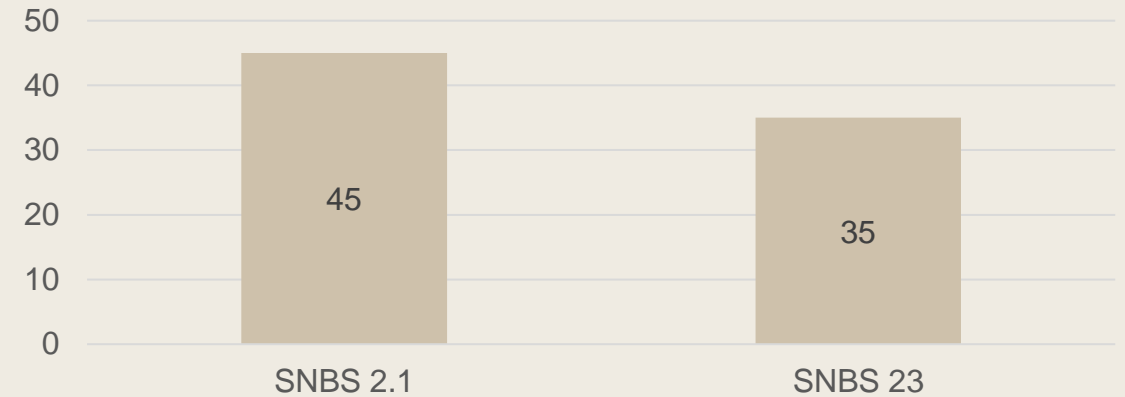
Erwan Pennarun



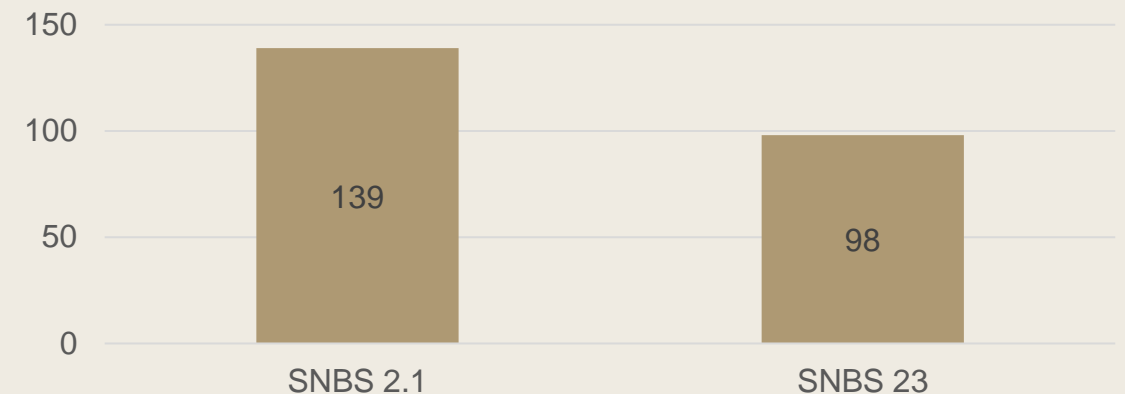
Variation des critères

- Le domaine intermédiaire «critère» de l'ancienne version est supprimé
- Les indicateurs s'appellent désormais «critères» (au lieu d'indicateurs)
- Nombre de critères (anciennement : indicateurs) réduit de 45 à 35
- Grandeurs mesurées réduites de 139 à 98
- Nouvelle numérotation des critères
- **Plus de justificatifs pour les exigences qui sont suffisamment réglementées par la loi ou par des normes.**

22% de critères en moins



29% de grandeurs mesurées en moins





SNBS-Bâtiment

Domaines	Thèmes		Critères		Domaines	Thèmes		Critères		
Société	11	Qualité du développement	111	Objectifs et cahiers des charges	Environnement	31	Protection du climat	311	Émissions de gaz à effet de serre de la construction	
			112	Urbanisme et architecture				312	Émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation	
			113	Participation				313	Émissions de gaz à effet de serre de la mobilité	
	12	Accessibilité et commodités	121	Accessibilité aux commodités		32	Énergie	321	Besoins énergétiques pour la construction	
			122	Construction sans obstacles				322	Besoins énergétiques pour l'exploitation	
	13	Qualité d'usage	131	Espaces d'interaction sociale		33	Préservation des ressources et protection de l'environnement	331	Chantier	
			132	Sécurité				332	Matériaux écologiques	
	14	Bien-être et santé	141	Qualité de l'air intérieur				333	Mise en service	
			142	Polluants et rayonnements				334	Monitoring énergétique	
			143	Microclimat				335	Mobilité douce	
			144	Protection thermique estivale				336	Mobilité électrique	
			145	Protection thermique hivernale				34	Nature et paysage	341
	146	Lumière du jour	342	Eau						
	147	Protection contre le bruit	343	Mitage du territoire						
	Économie	21	Cycle de vie	211		Coûts du cycle de vie	■ 3 Domaines	■ 11 Thèmes	■ 35 Critères	■ 98 Grandeurs mesurées
				212		Planification et réalisation pour une exploitation optimale				
				213		Démontabilité et réemploi				
22		Potentiel d'utilisation du bâtiment et de son emplacement	221	Dangers naturels						
			222	Densité d'occupation						
			223	Flexibilité et variabilité d'affectation						
23	Économie régionale	231	Création de valeur régionale							

- 3 Domaines
- 11 Thèmes
- 35 Critères
- 98 Grandeurs mesurées



Profils d'utilisation

- Logements
- Administration / bureaux
- Bâtiments scolaires (du jardin d'enfants à l'université)

80% SRE

- **Utilisations des rez-de-chaussée** (jusqu'à max. 20 % de la SRE)

Ces utilisations, telles que magasins, salons de coiffure, cabinets de médecins, restaurants, surfaces commerciales, sont évaluées séparément pour certains critères.

- **Utilisations hors** logements, administration et bâtiments scolaires et hors utilisations au rez-de-chaussée (max. 10% SRE, sans évaluation au moyen de l'outil en ligne)



Systeme d'évaluation (notation)

Pour la certification de **nouveaux bâtiments**, un **maximum de 3 critères - un par domaine - peuvent** avoir une note insuffisante (< 4.0).



Note globale ≥ 4.0
(max. 3
insuffisantes)



Note globale ≥ 5.0
(max. 2
insuffisantes)

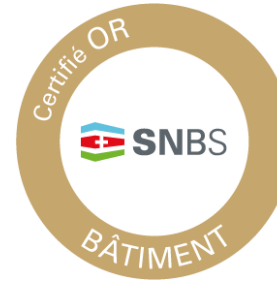


Note globale $\geq 5,5$
(pas
d'insuffisantes)

La **note globale** doit atteindre **au moins 4.0**.

Critères particuliers

- **Exigence pour les niveaux Or et Platine:**
 - 112 Urbanisme et architecture : note ≥ 4.0 .
- **Critères de contexte (non applicables sous certaines conditions) :**
 - 143 Microclimat
 - 341 Biodiversité



Exemple: rénovation d'un bâtiment du centre-ville avec un toit en pente sans espace extérieur privé.

Rénovation :

En principe, les rénovations sont évaluées de la même manière que les nouvelles constructions et doivent répondre aux mêmes exigences. Pour des raisons structurelles et/ou constructives, des notes insuffisantes sont autorisées pour les critères suivants:

- 147 Protection contre le bruit (Administration et Bâtiments scolaires)
- 222 Densité d'occupation (Bâtiments scolaires)
- 223 Flexibilité et variabilité d'affectation



Méthode d'évaluation : critère

Critère

341

Biodiversité

NOTE	1	2	3	4	5	6
VALEUR [points]	1	2	3	4	5	6
BARÈME	Toutes les catégories d'affectation 1. Mise en réseau, promotion et protection de la flore et la faune 2. Habitats naturels et diversités des espèces 3. Présence d'arbustes et d'arbres 4. Suppression des barrières et obstacles					POINTS 0-1.5 1/1.5/2/2.5 0/0.5/1 0/0.5/1

Points disponibles

Grandeur mesurée

Grandeur mesurée 2
Principes généraux

Habitats naturels et diversités des espèces

Les surfaces extérieures, surfaces de toitures et de façades comptabilisées comme habitats naturels disposent d'une plantation composée au moins à 80% d'espèces végétales indigènes et adaptées au sites. L'objectif est une biodiversité aussi grande que possible. Sont considérés comme habitats naturels: eaux et eaux stagnantes y compris rives, arbres, arbustes ou haies d'espèces indigènes, forêt, groupements d'arbres indigènes, vergers hautes tiges, prairies riches en espèces, emplacements rudéraux, terres en friche, prairies humides, surfaces avec peu de plantes comme des surfaces en gravier ou en marne, murs en pierres sèches, tas de pierres ou de bois, biotopes de bois mort (y compris "hôtels à abeilles sauvages"), toits avec végétalisation naturelle (végétalisation de toit extensive ou intensive avec épaisseur de substrat minimum 12 cm (plutôt 20 cm au minimum). Si une installation PV est prévue, elle doit être intégrée à la plantation. Façades avec végétalisation naturelle Les végétalisations de façades doivent être réalisées de préférence avec des plantes en pleine terre (les plantes ne poussent pas dans des pots ou similaires, mais sont plantées en pleine terre).

Aucun biocide, herbicide ou engrais artificiel n'est utilisé.

Evaluation

Évaluation

Évaluation	Toutes les catégories d'affectations	POINTS
	Au minimum 50 % des surfaces extérieures et surfaces de toits sont occupées par des habitats proches de l'état naturel.	2.5
	35-49 % des surfaces extérieures et surfaces de toits sont occupées par des habitats proches de l'état naturel.	2
	15-34 % des surfaces extérieures et surfaces de toits sont occupées par des habitats proches de l'état naturel.	1.5
	<15 % des surfaces extérieures et surfaces de toits sont occupées par des habitats proches de l'état naturel.	1



Synergie Minergie

- Les critères relatifs à **Minergie** restent (à une exception près) les mêmes que dans l'ancienne version du SNBS.

Minergie/-P/-A

En cas de double certification, les critères «Minergie» reçoivent la note suivante:

Critère	Nom	Minergie	Minergie A	Minergie P
141	Qualité de l'air intérieur	5	5	5
144	Protection thermique estivale	5	5	5
145	Protection thermique hivernale	5	5.5	6
322	Besoins en énergie lors de l'exploitation	5	5.5	5.5
334	Monitoring énergétique	5.5	5.5	5.5

- Une partie des notes sont adaptées.



Synergie Minergie-ECO

- **Les critères ECO** ont été repris pour les critères SNBS suivants :
 - 141 Qualité de l'air intérieur : → Grandeur mesurée 4
 - 142 Polluants et rayonnements
 - 146 Lumière du jour
 - 147 Protection contre le bruit → Grandeurs mesurées 2, 3
 - 213 Démontabilité et réemploi → Grandeurs mesurées 1, 2
 - 311 Émissions de gaz à effet de serre de la construction → Grandeur mesurée 1
 - 321 Besoin en énergie pour la construction → Grandeur mesurée 1
 - 331 Chantier → Grandeurs mesurées 2, 5
 - 332 Matériaux de construction écologiques
 - 342 Eau → Grandeurs mesurées 2, 3, 5

Eau et Microclimat



342 Eau

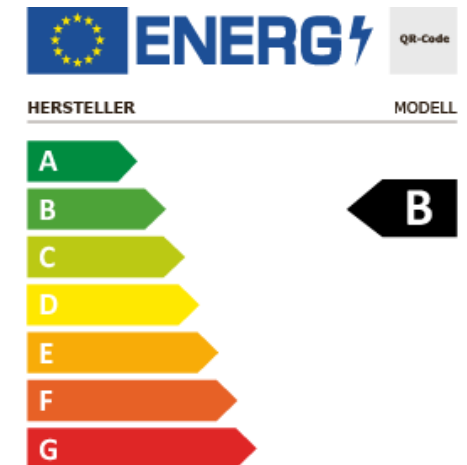
5 grandeurs mesurées



- Évaporation, infiltration et rétention de l'eau de pluie
- Biocides (Minergie-ECO)
- Métaux lourds (Minergie-ECO)



- Récupération de l'eau de pluie
- Mesures d'économies d'eau potable (Minergie-ECO)





342 Eau



GM 1 - Évaporation, infiltration et rétention de l'eau de pluie (2 points)

1. Infiltration dans l'environnement directement par la surface perméable et infiltration par les bas-côtés
2. Rétention en surface (rétention d'eau, évaporation, irrigation directe) par le biais de toitures végétalisées, d'étang, de rigoles autour des arbres, de cuvettes de rétention, de cuvettes d'inondation, de fossés, etc.
3. Installation d'infiltration en surface à travers une couche de sol biologiquement active, par exemple via une cuvette d'infiltration recouverte d'humus
4. Rétention souterraine
Par ex. avec des citernes, des rigoles, des bassins de rétention des eaux de pluie
5. Installation d'infiltration souterraine (sans passage en surface)



342 Eau



GM 2 - Enveloppe du bâtiment sans biocides (Minergie-ECO) : 1 point

GM 3 - Éléments de construction exposés aux intempéries et contenant des métaux lourds (Minergie-ECO) : 1 point



GM 4 - Récupération de l'eau de pluie : 1 point

- Pour la chasse d'eau des toilettes, les machines à laver, l'arrosage du jardin ou comme eau de refroidissement



B

GM 5 - Mesures d'économie d'eau potable (Minergie-ECO) : 1 point

- Systèmes de chasse d'eau pour WC
- Urinoirs
- Robinetterie des lavabos, de douche (y compris douchette), de cuisine
- Machines à laver



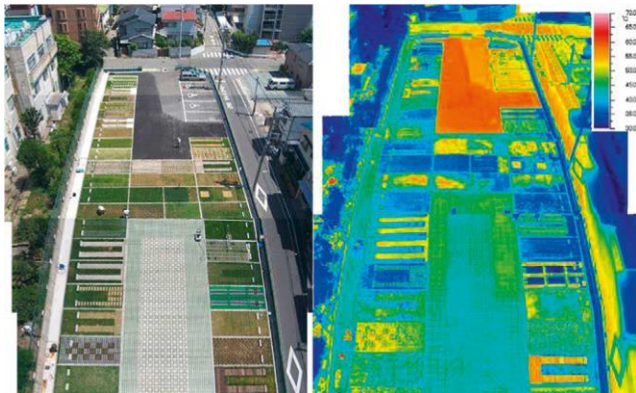
143 Microclimat

4 grandeurs mesurées



- Espaces verts perméables à l'extérieur

- Ombrage des espaces extérieurs



- Degrés de réflexion des surfaces

- Végétalisation de toits et de façades



Source des photos : "La chaleur dans les villes", OFEV 2018



143 Microclimat



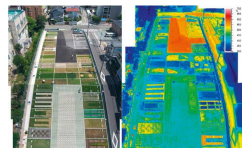
GM 1 - Espaces verts extérieurs perméables : 1.5 point

- Espaces verts non imperméabilisés et non construits dans l'espace extérieur



GM 2 - Ombrage des espaces extérieurs : 1.5 point

- Arbres, arbustes à partir de 3 mètres de hauteur, pergolas, voiles d'ombrage, balcons avec toit, végétalisation verticale devant les zones utiles



GM 3 - Degrés de réflexion des surfaces : 1.5 points

- Verticales : Matérialisation de la façade et couleurs, proportion de fenêtres, végétalisation de la façade et ventilation
- Horizontales : surfaces végétalisées, grands bosquets, surfaces fortement chauffées et imperméables dans les zones extérieures, aménagement de zones de séjour



GM 4 - Toitures et façades végétalisées : 1.5 point

- Végétalisation intensive et extensive des toits
- Végétalisation et gestion des façades



Siège du CIO

Maison Olympique – siège du CIO (Lausanne) :

- Distinction SNBS « Platine »
- Certification Minergie-P
- Architecture emblématique
- Confort thermique optimal
- Nombreux mandats attribués à des entreprises locales
- Réutilisation des matériaux des anciens bâtiments
- Eau du Léman sert au chauffage et au refroidissement
- 1'000 m² de panneaux photovoltaïques
- Biodiversité favorisée





Raiffeisen

Raiffeisen (Delémont) :

- Distinction SNBS « Or »
- Certification Minergie
- Conservation du cachet de ce bâtiment historique
- Gestion des contraintes architecturales et techniques
- Panneaux photovoltaïques sur la toiture en ardoise
- Géothermie
- Sécurité et accessibilité





Moyens auxiliaires



Actualités Team Contact de | fr | it

Le SNBS Standards **Certification** Exemples pratiques Agenda

Moyens auxiliaires



Outils

Vous trouverez ici tous les moyens et outils dont vous avez besoin pour la certification selon le SNBS-Bâtiment.

Documents pour le SNBS-Bâtiment 2023.1 —

Les Fiches-Critères décrivent en détail les critères et les grandeurs mesurées . Il s'agit de l'instrument de travail de base.

D'autres documents seront prochainement disponibles.

↓ [Fiches critères SNBS-Bâtiment 2023.1 \(PDF\)](#)

↓ [Aide à l'utilisation SNBS-Bâtiment 2023.1 \(en allemand\) \(PDF\)](#)

Outils d'aide SNBS-Bâtiment 2023.1 (en allemand) +

Documents pour le SNBS-Bâtiment 2.1 +

Outils d'aide SNBS-Bâtiment 2.1 +

Pre-Check SNBS-Bâtiment 2.1 +

Plus d'infos :

<https://www.snbs-batiment.ch/certification/snbs-batiment/outils/>

<https://nnbs.ch/fr/downloads/>



Emoluments de certification

Les émoluments dépendent de :

- Type d'utilisation
- Surface de référence énergétique (SRE)
- Double certification
 - Minergie/-P/-A/-ECO
 - SNBS-Quartier

SRE (m ²) Utilisation	≤ 5'000	> 5'000 ≤ 20'000	> 20'000 ≤ 30'000	> 30'000
Logements	16'500.-	21'500.-	28'000.-	35'000.-
Administration / Ecoles	17'500.-	23'500.-	30'000.-	40'000.-
Bâtiments mixtes	22'500.-	31'500.-	40'000.-	50'000.-

Supplément

Autre utilisation du rez-de- chaussée	3'000.-	4'000.-	5'500.-	7'000.-
--	---------	---------	---------	---------

Subventions :

<https://www.francsenergie.ch/fr> ou <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr>

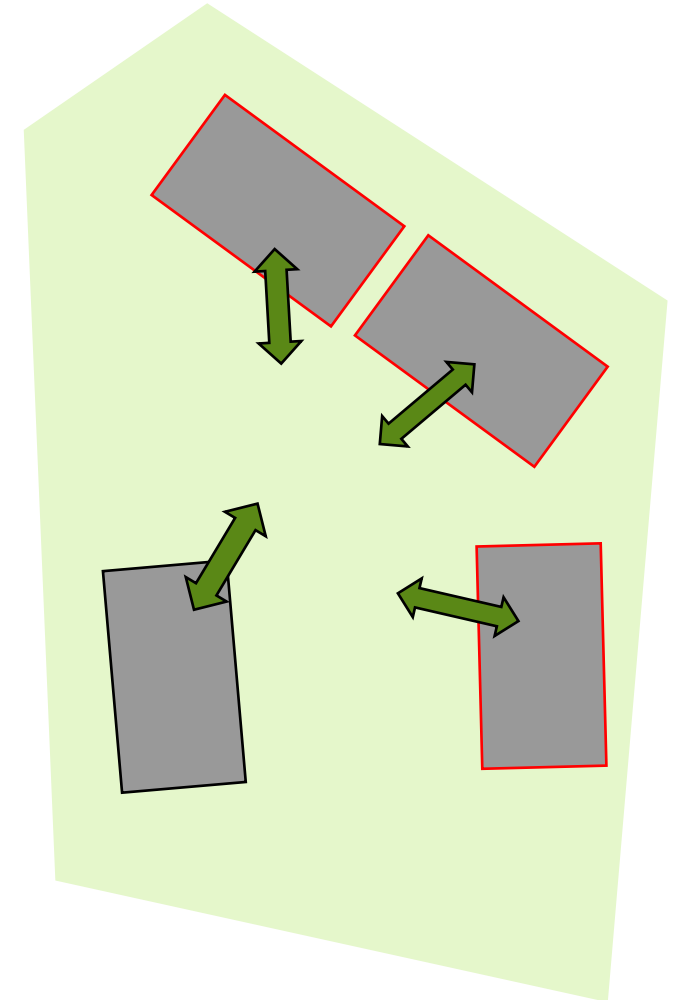


SNBS-Quartier

Olivier Meile

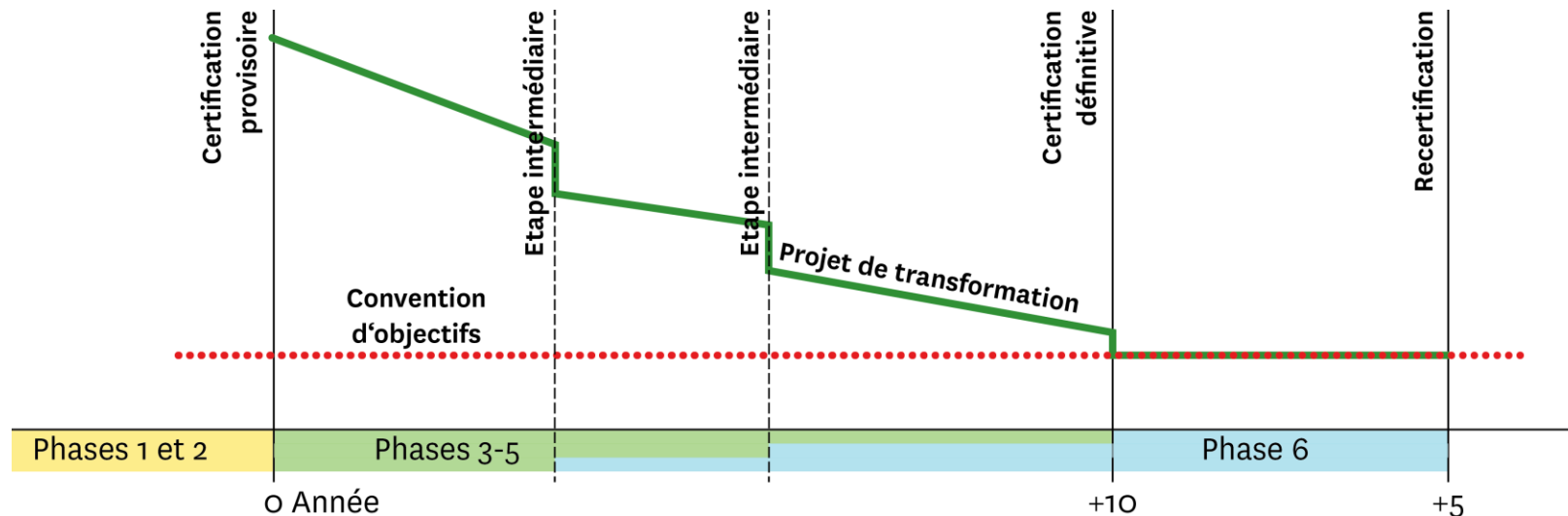
SNBS-Quartier - Aperçu

- Au moins 2 bâtiments, 2 affectations et 10 000 m² de SRE
- **Affectations** : SNBS-Quartier est applicable à toutes les affectations, mais le quartier doit être constitué d'au moins 2 affectations différentes (exclusion des quartiers uniquement résidentiels ou uniquement de bureaux).
- **Focus sur les espaces libres**: SNBS-Quartier se base sur SNBS-Bâtiment, mais est axé sur l'évaluation du quartier. Les exigences dans les domaines Société, Economie et Environnement se rapportent en premier lieu à l'espace libre.
- **Focus spatial** : les bâtiments individuels ne sont considérés que dans la mesure où ils ont une influence sur le quartier.
- **Focus sur le développement du quartier** : le développement du quartier est examiné de manière approfondie à travers toutes les phases. Les processus en font partie, tout comme les organigrammes et les utilisations (intermédiaires).



Projet de transformation

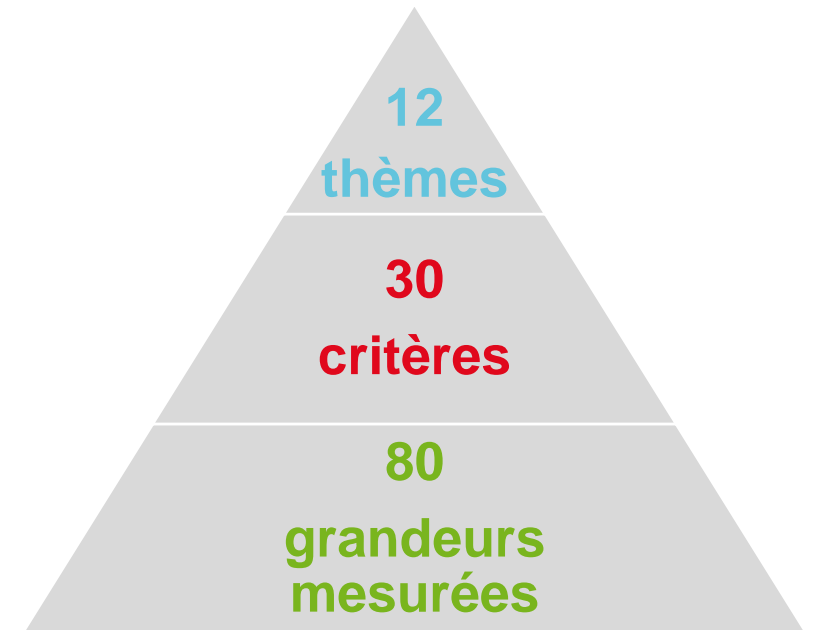
- SNBS-Quartier est développé autour d'un projet de transformation (de 10 ans avec option de prolongation).
- Une procédure par étapes peut être représentée par des étapes intermédiaires. Pour ce faire, des justificatifs individuels sont nécessaires.
- Les bâtiments existants répondent aux exigences qui les concernent dans le contexte global du projet de transformation.
- La recertification permet de constater si les objectifs de la certification définitive ont été atteints.





SNBS-Quartier | Structure

1	Société
11	Qualité du développement
12	Offres et accessibilité
13	Qualité d'usage
14	Bien-être et santé
2	Économie
21	Cycle de vie
22	Potentiel d'utilisation
23	Économie régionale
24	Communication
3	Environnement
31	Protection du climat
32	Énergie
33	Ressources et environnement
34	Nature et paysage





Évaluation

- Système de notation de 1 à 6 (analogue aux notes scolaires) pour chaque critère
- Exigences minimales
 - 5.0 de moyenne générale
 - 4.0 pour 112 Urbanisme et architecture
 - Max. 2 notes insuffisantes autorisées dans des domaines différents

Systematique des critères

Critère

143

Microclimat

Objectif	Confort maximal pour les utilisateurs dans l'espace extérieur						
Acteurs	Développeur, promoteur du site, architectes, architectes paysagistes, physiciens du bâtiment, experts en développement durable.						
Objets à livrer	Convention d'objectifs, documentation de la procédure de sélection, cahier des charges, concept d'utilisation, concept de gestion, outil d'aide SNBS 143 "Microclimat".						
Traitement en phase SIA	0	1	2	3	4	5	6

Aperçu

NOTE	1	2	3	4	5	6
VALEUR [points]	1	2	3	4	5	6
ÉCHELLE	Grandeurs de mesure 1. offre d'espaces verts perméables en extérieur 2. ombrage des espaces extérieurs 3. la réflectivité des surfaces 4. végétalisation des toits et des façades 5. aération de la zone					POINTS 0/0.4/0.8/1.2 0/0.4/0.8/1.2 0/0.4/0.8/1.2 0/0.6/1.2 0/0.6/1.2

Grandeur mesurée

Grandeur mesurée 1

Offre de surfaces perméables à l'extérieur

Descriptif de l'exigence

Principes généraux

Les espaces verts non imperméabilisés et sans infrastructures dans l'espace extérieur constituent une base idéale pour l'infiltration et l'évaporation naturelles de l'eau («ville éponge»), ainsi que pour la plantation de grands arbres pourvus d'un grand système racinaire. Il convient de proposer les plus grandes surfaces possibles.

Outil d'aide Outil d'aide 143 du SNBS "Microclimat".

Outil d'aide

ÉVALUATION

La grandeur mesurée est entièrement remplie lorsque les proportions \geq sont de 80 %.

La mesure est majoritairement remplie lorsque les proportions \geq atteignent 60 %.

La mesure est partiellement remplie lorsque les proportions \geq sont de 40 %.

Le critère de mesure n'est pas rempli si les proportions sont $<$ 40 %.

POINTS
1.2

Évaluation

Exemples de critères société et économie

131 Espaces d'interaction sociale



241 Communication





Quartier l'Étang

- **Quartier de l'Étang (Vernier) :**
 - Note globale de 5.4
 - 250'000 m² en moins de 6 ans
 - Affectations multiples
 - Ville du quart d'heure
 - Electricité 100% renouvelable
 - Chauffage et refroidissement par eau du Léman
 - Espaces d'interaction sociale
 - Mobilité douce

Passerelle depuis Site 2000 Watts





SNBS-Quartier et ESG



ENVIRONNEMENT



SOCIAL



GOVERNANCE

Catégories ESG	Environnement	Société	Gouvernance (économie)
Objectifs supplément.	Utilisation des ressources	Intégration sociale	Transparence et participation
Critères pour mesurer le respect des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - 311 EGES de la construction - 312 EGES de l'exploitation - 313 EGES de la mobilité - 321 Besoins énergétiques Construction - 322 Besoins énergétiques Exploitation - 323 Concept énergétique - 331 Chantier - 333 Optimisation de l'exploitation - 335 Mobilité douce - 336 Mobilité électrique - 341 Biodiversité - 342 Eau - 343 Mitage du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 112 Urbanisme et architecture - 113 Gouvernance et participation - 121 Accessibilité et commodités dans les environs - 122 Accès et desserte du quartier - 131 Espaces d'interaction sociale - 143 Microclimat - 241 Communication 	<ul style="list-style-type: none"> - 111 Objectifs et cahier des charges - 113 Gouvernance et participation - 114 Développement du quartier - 241 Communication



Émoluments

- Formule (HT) :
 - CHF 30 000 forfait de base
 - + CHF 2 000 par bâtiment
 - + CHF 10 000 par étape intermédiaire (s'il y en a).
- Si le projet est également certifié selon Minergie-Quartier, Minergie/-P/-A et éventuellement le produit complémentaire ECO, SNBS-Bâtiment, les émoluments SNBS-Quartier sont réduits.

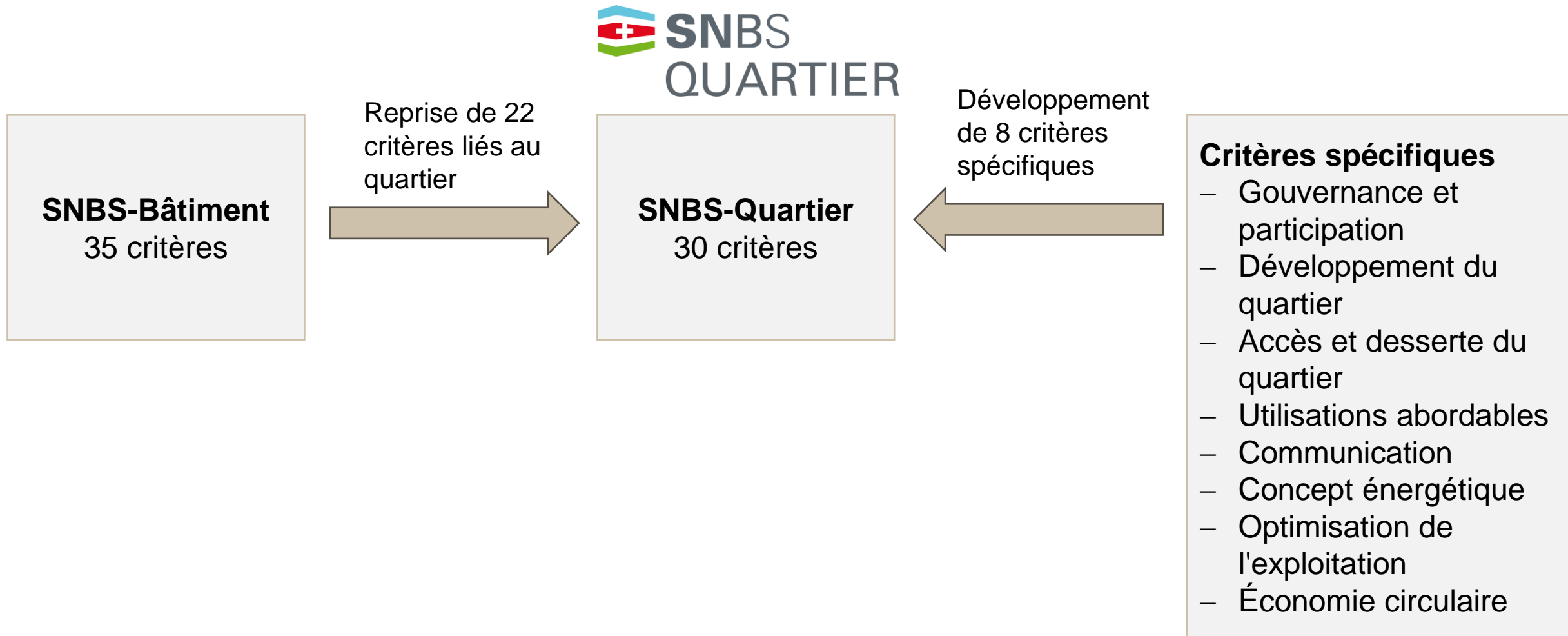


Du bâtiment au quartier

Erwan Pennarun



SNBS-Bâtiment et SNBS-Quartier





SNBS-Bâtiment et SNBS-Quartier

- SNBS-Quartier est développé en parfaite adéquation avec SNBS-Bâtiment.
- Pas de certification imposée pour les bâtiments individuels.
- Une certification simplifiée des bâtiments d'un quartier selon SNBS-Bâtiment est possible. Les critères suivants doivent être prouvés conformément à la description des critères SNBS-Bâtiment :

112 Urbanisme et architecture

122 Construction sans obstacles

132 Sécurité

141 Qualité de l'air intérieur

142 Polluants et rayonnements

144 Protection thermique estivale

145 Protection thermique hivernale

146 Lumière du jour

147 Protection contre le bruit

213 Démontabilité et réemploi (GM 1-3)

332 Matériaux écologiques

Comparaison des structures

Domaines	Thèmes	Critères
Société	11 Qualité du développement	111 Objectifs et cahiers des charges
		112 Urbanisme et architecture
		113 Participation
	12 Accessibilité et commodités	121 Accessibilité aux commodités
		122 Construction sans obstacles
	13 Qualité d'usage	131 Espaces d'interaction sociale
		132 Sécurité
	14 Bien-être et santé	141 Qualité de l'air intérieur
		142 Polluants et rayonnements
		143 Microclimat
		144 Protection thermique estivale
		145 Protection thermique hivernale
		146 Lumière du jour
		147 Protection contre le bruit
Économie	21 Cycle de vie	211 Coûts du cycle de vie
		212 Planification et réalisation pour une exploitation optimale
		213 Démontabilité et réemploi
	22 Potentiel d'utilisation du bâtiment et de son emplacement	221 Dangers naturels
		222 Densité d'occupation
	223 Flexibilité et variabilité d'affectation	
23 Économie régionale	231 Création de valeur régionale	
Environnement	31 Protection du climat	311 Émissions de gaz à effet de serre de la construction
		312 Émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation
		313 Émissions de gaz à effet de serre de la mobilité
	32 Énergie	321 Besoins énergétiques pour la construction
		322 Besoins énergétiques pour l'exploitation
	33 Préservation des ressources et protection de l'environnement	331 Chantier
		332 Matériaux écologiques
		333 Mise en service
		334 Monitoring énergétique
		335 Mobilité douce
34 Nature et paysage	336 Mobilité électrique	
	341 Biodiversité	
	342 Eau	
	343 Mitage du territoire	

Domaines	Thèmes	Critères
Société	11 Qualité du développement	111 Objectifs et cahiers des charges
		112 Urbanisme et architecture
		113 Gouvernance et participation
	12 Accessibilité et commodités	114 Développement du quartier
121 Accessibilité et commodités dans les environs		
122 Accès et desserte du quartier		
13 Qualité d'usage	131 Espaces d'interaction sociale	
14 Bien-être et santé	143 Microclimat	
Économie	21 Cycle de vie	211 Coûts du cycle de vie
		212 Gestion
	213 Réemploi	
	22 Potentiel d'utilisation	221 Dangers naturels
222 Caractère abordable des surfaces utilisables		
223 Adaptabilité		
23 Économie régionale	231 Création de valeur régionale	
24 Communication	241 Communication	
Environnement	31 Protection du climat	311 Émissions de gaz à effet de serre de la construction
		312 Émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation
		313 Émissions de gaz à effet de serre de la mobilité
	32 Énergie	321 Besoins énergétiques pour la construction
		322 Besoins énergétiques pour l'exploitation
	323 Concept énergétique	
	33 Ressources et environnement	331 Chantier
		332 Optimisation de l'exploitation
		335 Mobilité douce
		336 Mobilité électrique
337 Utilisation de l'économie circulaire		
34 Nature et paysage	341 Biodiversité	
	342 Eau	
	343 Mitage du territoire	



Quartier avec certification multiple

– Quartier de 4 bâtiments :

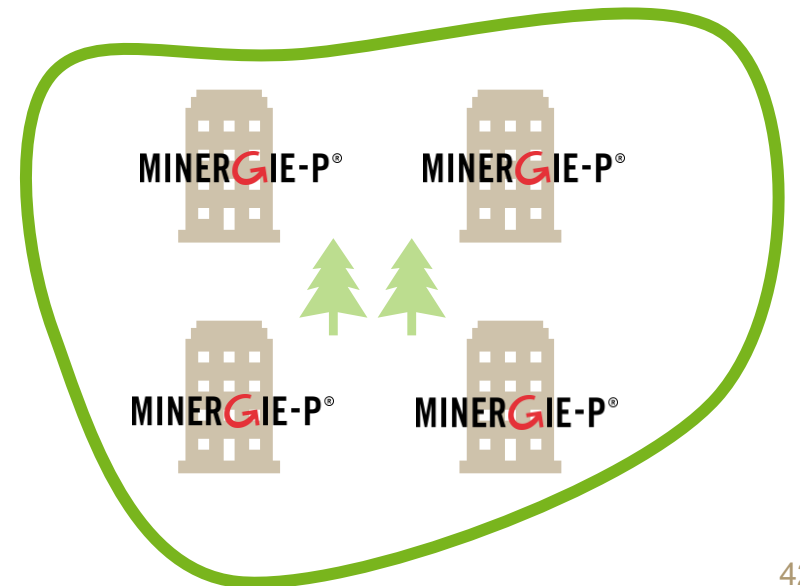
- Près de 15'000 m² de SRE
- Bâtiments Minergie-P
- Logements et commerces
- Procédure de concours
- Extérieur avec zones de rencontres et biodiversité
- Parking entièrement souterrain
- Réduction des émoluments



SNBS
BÂTIMENT



SNBS
QUARTIER





FAQ certification multiple

Dans un quartier de 15 bâtiments, où 3 MO sont impliqués, la volonté de faire certifier SNBS-Quartier est commune, mais seul 1 MO souhaite également faire certifier ses bâtiments (4).

- C'est tout à fait possible. Le MO est tout à fait libre de vouloir aller plus loin dans la durabilité de ses bâtiments. Il bénéficiera d'une procédure simplifiée et d'émoluments réduits pour la certification SNBS-Bâtiment.

Je souhaite rénover 2 bâtiments et en construire 1 nouveau. Mais la SRE totale représente 9'000 m2. Que faire pour démontrer la durabilité de ce quartier ?

- Vous pouvez faire certifier SNBS-Bâtiment ces 3 immeubles. On parle alors d'un «ensemble». Et en parallèle vous pouvez envisager une certification Minergie-Quartier.

Où faut-il déposer les justificatifs en cas de certification Minergie-ECO, SNBS-Bâtiment et SNBS-Quartier ?

- Tout va désormais s'effectuer sur la plateforme des labels. Vous pourrez ainsi créer un projet avec plusieurs bâtiments et plusieurs justificatifs.



Plus d'informations

Zoom-Lunchs de NNBS : courtes introductions à des thèmes du SNBS à midi

Offre de cours sur le SNBS-Bâtiment et le SNBS-Quartier

Enregistrement d'événements :

Minergie-Quartier et SNBS-Quartier : les nouveaux labels sous la loupe

SNBS-Bâtiment : les principaux changements expliqués de manière compacte

Plus d'informations sur le SNBS-Bâtiment

Plus d'informations sur le SNBS-Quartier

[Manifestations - NNBS](#)

[Agenda cours](#)

[Replay sur YouTube](#)

[Replay sur YouTube](#)

<https://www.snbs-batiment.ch/standards/snbs-batiment/>

<https://www.snbs-batiment.ch/standards/snbs-quartier/>

Questions

Des questions sur les nouveautés du SNBS-Bâtiment, le SNBS-Quartier ou le lien entre les deux ?



Merci beaucoup !

Pour vos questions :

batiment@snbs.ch

quartier@snbs.ch